

2023-27

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20230915-2023_27-DE
Reçu le 18/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023
Convocation le 8 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

Étaient absents : Messieurs Guillaume BACCON, Benoît LAFARGUE et Madame Florence TISSANDIE-VERGNE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LABRANDE

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour amortir la subvention versée dans le cadre de la pose d'horloge astronomique il est nécessaire de prendre la délibération suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
D68_c/681 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	+ 1 360€	
D023 - Virement à la section d'investissement	1 360€	
R021 - Virement de la section de fonctionnement		1 360€
R28_c/28041511 : Amortissement des immobilisations / Biens mobiliers, matériel et études	+ 1 360€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de prendre la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

Le 15 septembre 2023

Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 18/09/2023
Le Maire, Raoul Debar

